

Séance de Conseil Municipal du 24 juin 2011 Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert
GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice
REQUET Isabelle
MOREL Nicolas
HAUTEVILLE Jérôme
CHEVALLET Yoann
HAUTEVILLE Ludivine

Membres absents :

PETIT-GRAZINI Angélique (donne procuration à MOREL N.)
DEMESTE Isabelle (donne procuration à MICHAUD M.)
GRAZINI Bernard (donne procuration à GALLAY G.)

Secrétaire de séance : GALLAY Cyrille

Validation du compte-rendu de la séance du 21 avril 2011

Accord à l'unanimité.

Attribution des marchés cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement d'une cantine scolaire. Les travaux se décomposent en 8 lots. A l'issue de la consultation 4 lots sont retenus et 4 lots sont déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation est lancée pour les lots maçonnerie-terrassement, carrelage-faïences et électricité, le lot serrurerie est annulé. Accord à l'unanimité.

Lots attribués	Entreprise	Montant HT
n° 2 - menuiseries	Charpente du Gavot	6 962.52 €
n° 3 – doublages	Gavot Staff	6 649.64 €
n° 5 – plomberie	SARL Mokrani	10 928.00 €
n° 7 – peintures	SARL Georges PLANTAZ	2 512.00 €

Demande de disponibilité de la part de Mme FRIEDL Yolande et recrutement d'un agent pour assurer son remplacement

Sa demande de disponibilité pour une durée de 3 ans a été transmise au centre de Gestion et doit passer en commission le 30 juin 2011. Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande.

Une déclaration de poste vacant sera déposée au Centre de Gestion afin de recruter un agent pour la prochaine rentrée scolaire.

Accord à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales, M. Le Préfet a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être soumis pour avis aux conseils municipaux.

Celui-ci consiste à rattacher les dernières communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. En ce qui nous concerne nous faisons déjà parti d'un EPCI « La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps » regroupant 9 communes, mais d'autres communes sont susceptibles de nous rejoindre.

GALLAY Cyrille suite à son exposé, remet à chaque conseiller une note de ce schéma afin que chacun puisse en prendre connaissance et ainsi pouvoir délibérer en toute connaissance de cause lors d'une prochaine réunion de conseil.

Centre de 1^{ère} intervention de LA FORCLAZ

M. ALBERTINI, commandant des sapeurs pompiers de THONON LES BAINS a demandé un entretien avec le Maire pour l'informer du départ du chef de Corps de LA FORCLAZ, M. GALLAY André qui a rejoint le centre d'intervention de THONON LES BAINS.

Pour cause de manque d'effectif, M. Le commandant demande de prendre une délibération pour la fermeture du CPI de LA FORCLAZ.

Le conseil municipal en réunion du 15 mars 2011 vote à l'unanimité contre la fermeture du CPI.

M. Le Maire a envoyé un courrier à M. Le Préfet pour le maintien du CPI de LA FORCLAZ. Monsieur le Préfet a répondu que pour raison de sécurité le CPI ne doit pas rester ouvert.

Sur l'avis de M. Le Préfet, mettant en cause la responsabilité du Maire, en cas de maintien du CPI, le conseil municipal doit prendre une délibération pour la fermeture de celui-ci afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Les interventions sur la commune de LA FORCLAZ seront assurées par le centre de THONON LES BAINS.

Accord à l'unanimité.

Carrière de POMBOURG

Suite à un différent avec la carrière de POMBOURG concernant le périmètre de l'extension, le conseil municipal décide de faire procéder à un relevé contradictoire par un géomètre expert.

Après plusieurs fuites d'eau sur le secteur de la carrière de POMBOURG, il sera demandé à l'exploitant de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter de nouveaux problèmes. Revoir également la position du compteur.

Accord à l'unanimité.

Remise ouvrage AFP-COMMUNE

La commune de LA FORCLAZ avait donné mandat à l'AFP La Forclaz – La Baume pour réaliser des travaux de réfection de captage à TRECHAUFFE, ces travaux étant terminés il y a lieu de procéder à une remise d'ouvrage à la Commune de LA FORCLAZ.

Les travaux s'élèvent à la somme de 33 427.21 € TTC, financés par une subvention de 14 225 € de la Région et un autofinancement de 19 202.21 €.

Accord à l'unanimité.

Tarifs mise à disposition matériel et personnel

Le conseil municipal doit fixer un tarif pour la mise à disposition du véhicule communal tracteur Linder et du personnel technique :

Véhicule : 51 €

Personnel technique : 24 €

Accord à l'unanimité.

Achat d'un terrain communal

M. REQUET Maurice s'est présenté en Mairie pour nous faire part d'une observation quant à la superficie de son terrain, parcelle n° 1957, suite à la réfection du virage du Cruet sur le CD 122. Pour répondre à sa demande, il devra nous fournir une demande écrite accompagnée de justificatifs.

Il demande également la possibilité d'acheter la parcelle n° 2586 contiguë à sa propriété, le conseil municipal émet un avis défavorable car cette parcelle communale fait partie du parking du Cruet

Questions diverses

Suite au jugement du Tribunal de Grande Instance en date du 6 juin 2008 prononçant la liquidation judiciaire de M. KLAFTENBERGER Jean-Marc exploitant le Bar Restaurant Le Bois du Cornet, le tribunal a condamné la commune à payer la somme de 4 407.89 € à Melle GALLAY Stéphanie (salariée de l'établissement)

Une erreur matérielle a été commise par le Conseil de Prud'hommes lors du jugement du 9 septembre 2010 (il a, en page 2 de ce jugement, repris les montants exacts des demandes sollicités mais a commis une erreur matérielle, en page 3, en mentionnant comme indemnité de licenciement la somme de 103.83 € au lieu des 703.83 € sollicités par Melle GALLAY).

Le Trésor Public ne pouvait pas effectuer le règlement à Melle GALLAY Stéphanie suite à cette erreur.

Melle GALLAY Stéphanie a déposé une requête pour réclamer à la commune une somme de 600 € pour retard de paiement.

Le Conseil de Prud'Hommes réuni en date du 16 juin 2011 nous informe que la date du prononcé de la décision a été fixée au 1^{er} septembre 2011.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 15

Le Maire,
Gallay Gilbert